

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2024\_012**

**Affectation de résultat - Exercice 2023**

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Didier CADAUX, Esther CHUREAU, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Claude TRÉMOLET, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Séverine PEYRETOUT représentée par Gilbert FAUCHER

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 08 mars 2024

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 14	Pouvoirs : 1
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Le Président expose :

Il convient de procéder à l'affectation de résultat de l'exercice 2023.

Après avoir entendu le compte administratif 2023, constatant que les résultats sont conformes aux résultats du compte de gestion du comptable statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 41 889,63 €.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

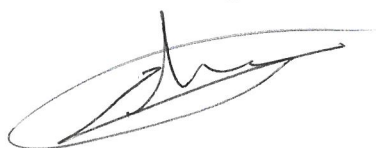
**Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté au R002 – recettes de fonctionnement (report à nouveau - créditeur)	40 594,43 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>1 295,20 €</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>41 889,63 €</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>41 889,63 €</b>
Affectation obligatoire	

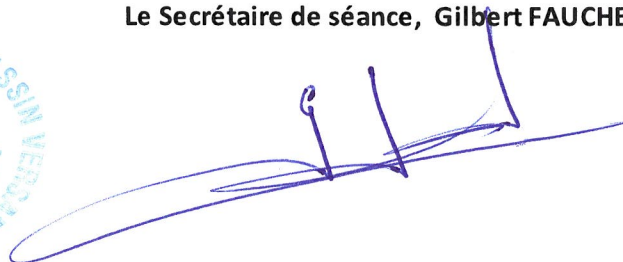
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté au R002 – recettes de fonctionnement (report à nouveau - créditeur)	41 889,63 €
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
 Au registre sont les signatures.

**Le Président, Serge VÉDRINES**



**Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER**

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le <u>21/03/2024</u> et publié ou notifié le <u>26/03/2024</u>
--

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.